

CONGES PAYES

(dans le cadre des 10% du total des salaires et en année incomplète
Soit , moins de 47 semaines d'accueil)

QUAND LES CALCULER ?

Le point sur les congés payés se fait une fois par an , au 31 MAI
(selon la Loi et la convention collective)

Ex. 1 > accueil d'un enfant à partir de septembre 2010 :
Le point sur les congés payés se fera au 31 mai 2011

Ex. 2 > accueil d'un enfant à partir de février 2011 :
Le point sur les congés payés se fera au 31 mai 2011

QUELLE SOMME A PAYER ?

1- Pour calculer le montant dû en congés payés , il faut dans un premier temps reprendre le montant des salaires perçus des mois écoulés .

Salaire = mensualisation + heures supplémentaires le cas échéant

Dans ex. 1 : calculer la somme des salaires nets perçus de septembre 2010 à mai 2011

Dans ex.2 : calculer la somme des salaires nets perçus de février , mars , avril et mai 2011

2- Une fois additionné tous les salaires perçus pendant l'année de référence, il faut prendre 10% de cette somme . Cela donne le montant dû en congés payés pour la période donnée .

COMMENT PAYER CETTE SOMME ?

4 possibilités selon la convention collective

- « Soit en une seule fois au mois de juin en plus du salaire mensuel »
 - Soit par 12 ème , chaque mois , entre juin 2011 et mai 2012
- Soit au fur et à mesure de la prise des congés (*faire le calcul du montant acquis à chaque fois*)
 - Soit lors de la prise principale des congés

NB :En cas de rupture de contrat de travail , les congés sont soldés à la fin du contrat.